

Mise en ligne : 12 décembre 2014.
Dernière modification : 4 mai 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DES TRAMWAYS DE TUNIS (1888-1901)

S.A., belge, 30 juin 1888.

TRAMWAYS TUNISIENS (*Le Journal des transports*, 13 août 1896)

L'État tunisien a concédé à la ville de Tunis un nouveau tramway qui a été rétrocédé à MM. Julien et Créte.

D'après les conditions du cahier des charges, les diverses lignes doivent être construites dans le délai d'un an.

Nous apprenons, en outre que, de son côté, la Compagnie belge des Tramways de Tunis doit procéder incessamment à la construction d'une ligne Bab-Bahar à Bab-Khadra.

OBLIGATIONS COMPAGNIE MUTUELLE EAU-GAZ-ÉLECTRICITÉ (*Le Journal des chemins de fer*, 31 octobre 1896)

.....
Le conseil d'administration est composé comme suit :

Vice-Président : M. Joseph Closon, administrateur délégué de la Société des Chemins de fer du Plateau de Herve ; président de la Société anonyme des Tramways de Tunis et de la Société des Usines de Produits chimiques de Hautmont, à Liège.

COMPAGNIE MUTUELLE EAU-GAZ-ÉLECTRICITÉ, Bruxelles (*Le Journal des chemins de fer*, 31 octobre 1896)

Vice-président : M. Joseph Closon, administrateur délégué de la Société des chemins de fer du Plateau de Herve ; [président de la Société anonyme des tramways de Tunis](#) et de la Société des usines de produits chimiques de Hautmont, à Liège.



SOCIÉTÉ ANONYME

DES

Tramways de Tunis

Constituée par acte passé devant M^e Dotrengé, Notaire à Liège,

le 30 juin 1888

et publié au Moniteur Belge le 16-17 juillet suivant. Annexe, N^o 1610.

Reçu dixième répartition
de 5 francs
N^o 11151

Capital social : 12,500 actions ordinaires

Reçu treizième répartition
de 5 francs
81 Décembre 1910

Action ordinaire au porteur

N^o 11151

Donnant droit à un douze mille cinq centième de l'avoir social
et à une part proportionnelle dans les bénéfices de la Société.

Liège, le 20 août 1888.

SOLDE RESTITUTION FISCALE.
EXERCICE 1934. RÉPARTITION EXTRAORDINAIRE.

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR,

Notary signature

مدير الشركة

Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

Société anonyme des tramways de Tunis

constituée par acte passé devant M^e Dotrengé, notaire à Liège

le 30 juin 1888

et publiée au *Moniteur belge* le 16-17 juillet suivant, annexe, n° 1610.

Capital social : 12.500 actions ordinaires

ACTION ORDINAIRE AU PORTEUR

Liège, le 20 août 1888

Un administrateur : Closon.

Un administrateur tunisien.

Reçu deuxième répartition de 5 fr. le 31 décembre 1903

Reçu troisième répartition de 5 fr. le 31 décembre 1910

Solde restitution fiscale exercice 1934. Répartition extraordinaire

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE DE TRAMWAYS

(Cote de la Bourse et de la banque, 30 août 1901)

.....
La transformation électrique du réseau de Tunis est accomplie depuis novembre dernier, et les recettes sont passées de 159.794 35 en 1899 à 172.925 70 en 1900. Un décret déclaratif d'utilité publique a accordé à la compagnie la rétrocession d'une nouvelle ligne entre Tunis et la Manouba, qui augmentera de 7 kilomètres le réseau tunisien, ainsi porté à une longueur totale de 22 kilomètres. Les travaux de construction doivent être faits dans le courant de cette année. C'est le 1^{er} janvier 1902 que la compagnie reprendra le réseau actuel de la Société belge des Tramways de Tunis et le transformera à la traction électrique.

Suite :

1902 (1^{er} janvier) : reprise par la Cie générale française de tramways, puis (mars 1903) par sa filiale, la Compagnie des tramways de Tunis :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_de_Tunis.pdf